

TARIFS PERISCOLAIRES 2022 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022, visée en Préfecture

Le 11 juillet 2022, le conseil municipal a délibéré pour fixer les horaires et les tarifs de l'année scolaire 2022 – 2023 du service périscolaire.

Les tarifs prennent en compte le contexte inflationniste conjoncturel, l'augmentation des coûts salariaux. La majoration des tarifs est étendue à tous les services de garderie, en cas de non-respect des délais d'inscription/désinscription.

A/ en ce qui concerne les horaires : ils restent inchangés avec le maintien des rythmes scolaires actuels.

B/ – En ce qui concerne les tranches du barème des quotients familiaux applicables à la pause méridienne (garderie / repas) : 5 tranches sont proposées

Quotients	Tranche tarifaire
QF 1	0 € à 800 €
QF 2	801 € à 1 000 €
QF 3	1 001 € à 1 150 €
QF 4	1 151 € à 1 300 €
QF 5	1 301 € et plus

Rappel des règles de calcul :

$$\text{QF} = \frac{1/12 \text{ revenus familiaux de l'année N-2} + \text{prestations familiales de décembre n-1}}{\text{Nombre de parts définies suivant le mode impôts}}$$

NB : il est rappelé qu'est appliqué également un système de décote de quotients familiaux tenant compte du nombre d'enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Après débat, les tranches du barème des quotients familiaux sont adoptées à l'unanimité.

Il est précisé que l'Aide aux Temps Libres (ATL) d'un montant de 0.50 € par heure de présence facturée (hors temps de repas) sera déduite pour les familles dont le QF est inférieur à 800 €.

Cette mesure ne s'applique pas aux temps de garderie matin, mercredi et soir.

C/ en ce qui concerne les tarifs :

- **Une carte annuelle familiale d'adhésion au service périscolaire de 30 €.**
- **Pause méridienne**
Le barème fratrie appliqué tient compte de l'ordre de naissance des enfants.

Familles bénéficiant du QF 1 : moins de 800 €

	Repas	Garderie méridienne	Total	Total avec déduction ATL (0.50 € /h sur garderie méridienne)
1 ^{er} enfant	3.98 €	0.83 €	4,81 €	4.06 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	0.63 €	4,61 €	3.86 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	0.43 €	4,41 €	3.66 €

Familles bénéficiant du QF 2 : compris entre 801 et 1 000 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	1.75 €	5.73 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	1.55 €	5.53 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	1.10 €	5.08 €

Familles bénéficiant du QF 3 : compris entre 1 0001 et 1 150 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.32 €	7.30 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.12 €	7.10 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.45 €	6.43 €

Familles bénéficiant du QF 4 : compris entre 1 151 et 1 300 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.60 €	7.58 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.40 €	7.38 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.53 €	6.51 €

Familles relevant du QF 5 : 1 301 € et plus

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.88 €	7.86 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.68 €	7.66 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.61 €	6.59 €

et le tarif garderie de la pause méridienne et repas pour élève usager occasionnel : **tarif unique de 8.50 €.**

➤ **Garderie matin, mercredi et soir :**

Compte tenu de l'effort réalisé par la commune en matière de tranche tarifaire, il est nécessaire que les familles quant à elles, soient vigilantes à l'inscription ou la désinscription de leur enfant dans les délais impartis.

Compte tenu des nombreux abus relevés, les tarifs seront majorés en cas de non-respect des délais impartis.

Temps de garderie	Tarif	Tarif majoré
7h30 – 8h20	1.58 €	2.41 €
7h30 – 9h (mercredi)	2.63 €	4.13 €
8h15 – 9h (mercredi)	1.58 €	2.53 €
12h – 12h30 (mercredi)	1.58 €	2.08 €
16h20 – 17h15	1.58 €	2.49 €
16h20 – 18h	2.63 €	4.29 €
16h20 – 18h30	5.25 €	7.41 €

- **Périscolaire du jeudi après-midi**, il est proposé :
- ✓ L'application de tarifs dégressifs liés au QF et à la fratrie
 - ✓ La gratuité pour les enfants de petite section de maternelle
 - ✓ La facturation et le paiement interviendront trimestriellement à terme échu
 - ✓ Les familles relevant que QF 1 bénéficieront de l'ATL, soit une réduction de 0.50 € par heure de présence de l'enfant.

La participation est facultative. Mais l'inscription vaut engagement pour toute l'année scolaire.
La contribution est à régler intégralement.

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
FRATRIE	- de 800 €	801 à 1000 €	1001 à 1150 €	1151 à 1300 €	+ de 1301 €
1 ^{er} enfant	60 €	60 €	65 €	70 €	75 €
2 ^{ème} enfant	55 €	55 €	60 €	65 €	70 €
3 ^{ème} enfant et suivant	50 €	50 €	55 €	60 €	65 €

Après débat, à l'unanimité les tarifs ont été adoptés.